

CNT Marseille

STICS 13 12, rue de l'évêché, 13002 Marseille.

Permanences syndicales : 1er & 3e samedi de 14 à 16 h Tram 2, Métro 2.

Mail : stics13@cnt-f.org. Site : www.cnt-f.org/sam



À JOUER AVEC LE FEU ON FINIT PAR PROVOQUER L'INCENDIE...

Les récentes déclarations du Président de la république témoignent d'une rupture dans la continuité. C'est à dire que chaque nouvelle déclaration ou nouveau texte de loi nous amènent doucement mais sûrement vers le chemin inexorable de la xénophobie d'Etat, instituée comme dogme.

On crée ex-nihilo une nouvelle communauté bouc-émissaire, les gens du voyage, qu'ils soient sédentaires, français, étrangers...dont le seul point supposé en creux du discours, serait une éventuelle origine ethnique ou géographique commune, il y a des siècles et des siècles. Cette racialisation d'un autre âge met en lumière le peu de considération que ces élites politiques confèrent aux valeurs qu'elles croient porter, mais qu'elles piétinent chaque jour, telle que que l'égalité ou la démocratie.

De surcroit, le Président Sarkozy, a évoqué récemment, le fait de déchoir de la nationalité française des français d'origine étrangère. De fait, on prépare les esprits à se tourner vers un droit à la nationalité qui relèverait du droit du sang.

Bien que la nationalité ne soit pas pour les militants anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires, une caractéristique importante pour distinguer les êtres humains, celle ci constitue ici et maintenant une garantie de traitement en termes de droits. Derrière cette logique, il y a le fait que l'on ne puisse jamais totalement devenir français, qu'il y aura une société composée de français, de français en sursis, d'étrangers, d'étrangers sans papiers, une société de plus en plus inégalitaire, déjà en termes économiques mais qui le sera également en termes sociale. Pour cacher les conflits de classe, le pouvoir nous construit une société de caste.

Bien qu'administrativement appelés « gens du voyage » en France, les Tsiganes sont des citoyens français de seconde zone :

- carnets de circulation (véritables passeports intérieurs qui doivent être présentés en gendarmerie tous les 3 mois sous peine d'amende) ;
- droit de vote seulement après 3 ans de résidence dans une commune ;
- quota de 3% par rattachement par commune ;
- non-respect par les élus de la loi Besson de 1990, de construire des aires d'accueil dans les communes de plus de 5 000 habitants ;
- discrimination à l'embauche, au droit d'acquérir un terrain ;
- expulsions musclées de ceux qui stationnent hors des terrains légaux insuffisants
- construction d'aires d'accueil à côté de décharges, de chemin de fer ;
- racisme ambiant ;
- violences policières, etc.

Nous ne sommes pas dupes de la logique politicienne qui vise à "jouer" avec le feu nationaliste pour dissimuler sous le tapis les affaires en cours et surtout les réformes antisociales sur les retraites, les droits sociaux ou les services publics...

D'après un texte rédigé par la commission Gens du voyage de la CNT en lien avec l'association Niglo en colère, adhérent de l'UFAT (Union française des associations tziganes)

Plus d'infos sur <http://lenigloencolere.overblog.com>

Contact mail : nigloencolere@gmail.com

